

L'Aigle Infos

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT D'INFORMATIONS GÉNÉRALES N°260 DU 23 JANVIER 2023 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA : 500

Interview

Pépé Francis Haba, président de l'UGDD

« Je suis très déçu du manque de volonté du CNRD... »

P.3



Édito à vue d'Aigle

La réussite de la transition en question !

Le souhait de tous les Guinéens patriotes est de voir la transition réussir dans leur pays qui, ces dernières années, a été secoué par des crises sociopolitiques à répétition. Depuis le 5 septembre 2021, c'est le colonel Mamadi Doumbouya, l'ancien commandant du groupement des forces spéciales, qui est aux commandes du pays. Si l'on s'en tient à l'accord trouvé entre les autorités de Conakry et la CEDEAO, le retour à l'ordre devrait être effectif fin 2024, après l'organisation d'élections libres et transparentes, de la base au sommet (communales, législatives, présidentielle)... P.2

SITUATION DES CONTRACTUELS ET ENRÔLEMENT DES ENSEIGNANTS



Les vérités "cruées" d'Aboubacar Soumah du SLECC

P.4

LOGEMENTS SOCIAUX

P.2



32 appartements livrés aux ayants droit de Conakry

GESTION DES COMMUNES

P.5



La réplique d'un élu local au ministre Mory Condé

Justice

P.5

Du nouveau dans le dossier concernant les domaines de Cellou Dalein et de Sidya Touré

Récupération des biens de l'Etat

Sékou Bembeya Diabaté recasé dans une villa flambant neuve

P.6

Conflit d'intérêts

Un cadre de l'UFDG suspend ses activités politiques après sa nomination à un poste administratif

P.6



Édito à vue d'aigle



La réussite de la transition en question !

Le souhait de tous les Guinéens patriotes est de voir la transition réussir dans leur pays qui, ces dernières années, a été secoué par des crises sociopolitiques à répétition. Depuis le 5 septembre 2021, c'est le colonel Mamadi Doumbouya, l'ancien commandant du groupement des forces spéciales, qui est aux commandes du pays. Si l'on s'en tient à l'accord trouvé entre les autorités de Conakry et la CEDEAO, le retour à l'ordre devrait être effectif fin 2024, après l'organisation d'élections libres et transparentes, de la base au sommet (communales, législatives, présidentielle). Des élections auxquelles aucun membre d'un organe de la transition (président de la république, CNRD, CNT, Gouvernement) ne sera candidat. Mais la pertinente question que l'on serait tenté de se poser est de savoir si tous les acteurs sont en train d'œuvrer pour la réussite de la transition. Lors de

la session ordinaire du conseil des ministres qui s'est tenue le jeudi 19 janvier 2023, sous son égide, le président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya, a dit ce qu'il attend des membres du Gouvernement pour gagner ce pari, tout en faisant savoir que l'année a démarré sur un bon terme avec le lancement des travaux à certains endroits, l'inauguration pour d'autres et l'organisation de la table ronde. Pour lui, ce sont des initiatives qui honorent les engagements du Gouvernement vis-à-vis du peuple. Aussi a-t-il exhorté le Premier ministre ainsi que les membres du Gouvernement à aller jusqu'au bout et à consacrer plus de temps au suivi des travaux. Le tombeur d'Alpha Condé n'a pas manqué aussi de rappeler que tous ces changements ne sont pas forcément du goût de certains qui ne souhaiteraient pas voir la Transition réussir. « Malheureusement, ces personnes sont parmi nous, avec nous et parfois à côté de nous, elles peuvent être des collaborateurs, des amis, la famille ou de simples connaissances », a alerté le président Mamadi Doumbouya. Pour tous les observateurs, pour la réussite de cette transition en cours en Guinée, les autorités de la transition et tous les acteurs sociopolitiques devraient parler le même langage, regarder dans la même direction et se donner la main pour un retour apaisé à l'ordre constitutionnel. Comme on le sait, certains acteurs politiques, non des moindres, sont en total désaccord avec le CNRD et son gouvernement par rapport à la conduite de la transition. Ils ont ainsi boycotté toutes les initiatives prises à ce jour par les dirigeants actuels du pays. Il s'agit notamment des assises nationales et du cadre de dialogue inclusif inter-guinéen. La réussite de la transition doit être une préoccupation pour tous les Guinéens. Personne n'a intérêt à ce qu'elle échoue.

Kéfina Diakité

LOGEMENTS SOCIAUX 32 appartements livrés aux ayants droit de Conakry

Pour résoudre la question des logements sociaux, l'ancien régime dirigé par Alpha Condé avait fait de cette problématique, une initiative présidentielle afin de permettre aux fonctions d'avoir des logements pour l'amélioration de leurs conditions de vie.



Acet effet, c'est Dr Ibrahima Kassory, Premier Ministre d'alors qui, lors d'une cérémonie a fait la pose de la première pierre de ce Programme de Construction de Logements Sociaux le 28 septembre 2020 sur le site de Sonfonia, dans la commune de Ratoma. L'objectif à court terme, était de construire 10 000 logements à Conakry et dans les capitales régionales. Cette initiative d'Alpha Condé est poursuivie par son tombeur du 05 septembre 2021. Le Colonel Mamadi Doumbouya en a fait d'ailleurs l'une de ses priorités en mettant la balle très haut. De 10 000 logements par an, l'actuel chef de la junte compte en faire 50 000 chaque douze mois au bout de dix ans.

Accompagné le mercredi 18 janvier d'une forte délégation dont le Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire, le Premier ministre a procédé à la remise des clés du premier lot de ces logements sociaux pour le site de Matoto. Il s'agit de trente-deux appartements en F3 dont deux chambres, salon et douche interne chacun tous meublés.

« Ce programme favorise l'amélioration des conditions de vie des fonctionnaires à Conakry et à l'intérieur du pays. Le pays a longtemps tourné en rond pour mettre en œuvre des projets de ce type au profit du bien-être de nos compatriotes. Avec le CNRD, nous sommes heureux aujourd'hui d'inaugurer les premiers lots d'appartements à Matoto, la plus grande commune de Conakry », s'est réjoui Dr Bernard Goumou.

« Nous avons désormais à mettre les bouchées doubles en vue d'accélérer le rythme de mise

en disposition des prochains lots. Avant la fin de 2024, plusieurs logements seront livrés. L'impact direct de cette politique sociale est la baisse de la spéculation foncière à Conakry », a-t-il ajouté.

Oumar Sylla, enseignant chercheur à l'Institut Supérieur d'Architecture et de l'Urbanisme est l'un des bénéficiaires de ces premiers logements sociaux. Il se dit agréablement surpris car il était pessimiste à cette initiative.

« Honnêtement je ne sais quoi dire. Je ne peux que remercier le Président de la transition, la Ministre de l'Enseignement supérieur parce qu'en réalité je n'ai pas de mots je ne peux qu'être content. Au départ, je disais que c'est un projet tape-à-l'œil mais je n'ai pas hésité à postuler, j'ai rempli tout ce qu'on m'a demandé et aujourd'hui je suis bénéficiaire, je dis merci et dire aux autres de toujours y croire. Vu aujourd'hui le loger cher qui est Conakry ; avoir un logement au beau milieu de Conakry surtout à la Tannerie, c'est une immense joie », s'est-il exprimé.

Ce lot de 32 appartements a été livré au bout de treize mois de travaux. Selon le gouvernement, la construction de ces premiers lots est pilotée par l'Agence Guinéenne pour le Financement du Logement (AGUIFIL) sur financement du Système Bancaire Guinéen.

Samuel Demba. D



PÉPÉ FRANCIS HABA, PRÉSIDENT DE L'UGDD

« Je suis très déçu du manque de volonté du CNRD... »

Dans une interview téléphonique accordée à la rédaction de l'Aigleinfos la semaine dernière, le président de l'Union guinéenne pour la Démocratie et le Développement, (UGDD) a abordé plusieurs sujets d'actualité nationale notamment la transition dirigée par la junte du CNRD, le recrutement des futurs fonctionnaires qui est en cours actuellement en Guinée et le fonctionnement de la CRIEF. Lisez

L Aigleinfos : Quelle lecture faites-vous de la situation globale de la transition depuis l'arrivée du CNRD au pouvoir ?

Pépé Francis Haba : Moi je suis personnellement très déçu. Déçu du manque de volonté du CNRD d'ouverture d'un dialogue consensuel et autonome pour que les Guinéens puissent se parler en tant que frères, et pour qu'enfin nous puissions avoir une visibilité sur cette transition là. Et puisque les suspicions vont aller en grandissant, et malheureusement il y a des risques que le pays sombre. Parce que nous en tant qu'acteur, nous sommes en train de nous mobiliser pour continuer la pression pour que le CNRD accepte naturellement, et comprenne que la transition doit être consensuelle.

L'Aigleinfos : Vous parlez de mobilisation. Pour d'autres acteurs, il y a eu plusieurs actions. La CRIEF est là, on parle également d'un gouvernement dirigé par un civil. Pensez-vous pas que cela peut suffire ?

Pépé Francis Haba : Nous sommes restés sur notre faim. Personnellement, je suis sur ma faim, même si nous avons salué la prise du pouvoir, même si nous avons salué la mise en place de la CRIEF, même nous avons aussi salué la récupération des biens de l'État. Mais force est de reconnaître la méthodologie n'est pas appliquée, la loi de la force et la loi de la jungle appliquées pour récupérer les biens de certains Guinéens. C'est tout simplement regrettable. Et d'ailleurs nous étions contents que le CNRD arrête l'application de la force dans cette procédure de récupération des biens de l'État. Puisque pour nous, c'est la justice qui doit être saisie pour récupérer des biens de l'État. Ça c'est d'une part.

L'Aigleinfos : Que pensez-vous de la gestion de la CRIEF ?

Pépé Francis Haba : La CRIEF c'est bien beau que notre pays soit extrêmement corrompu. Nous revenons de



loin. Il y a des anciens chefs de gouvernement tel que le Premier ministre Kassory Fofana aujourd'hui en prison qui avait dit effectivement il y avait plus de 600 milliards de dessous de table qui ne profitaient pas à la Guinée, qui ne profitaient pas aux populations guinéennes. Donc, il était tout à fait normal que la gestion publique soit moralisée. Mais il faudrait

différencier cette moralisation de la chose publique, de l'instrumentalisation de notre justice. Nous sommes convaincus qu'il y a des dossiers compléments vides. Et malheureusement, les gens qui sont arrêtés à tort sont humiliés et convoqués par la CRIEF. Cela un tout petit peu décrédibilise notre pays. Ça décrédibilise cette CRIEF là. Ce sont des faits regrettables.

Les tortures corporelles, les violences, les expéditions punitives des pères de familles qui sont bastonnés par-ci par-là. Et c'est tout simplement regrettable. C'est pourquoi cela nous amène à nous poser plusieurs questions.

L'Aigleinfos : Qu'est-ce que vous pensez du recrutement au sein de l'armée, engagé par le ministre de la Défense

nationale ?

Pépé Francis Haba : Quelle est l'utilité d'un milliard qu'on investit dans nos Forces de défense et de sécurité ? Quel est leur véritable rôle ? Parce que normalement ces forces-là doivent être des forces républicaines. Ils doivent protéger tout le monde. Mais malheureusement, elles sont en train de devenir un véritable fardeau pour le peuple de Guinée. Parce que le recrutement est extrêmement opaque. Ça se fait de père en fils. Ça se fait même de façon communautaire. Est-ce que le problème n'est pas là-bas ? Il faut franchement que ce soit le ministre de l'Intérieur, que ce soit le ministre de la Sécurité et surtout le CNRD de prendre leur responsabilité de façon à ce que nos forces de défense et de sécurité travaillent que dans les règles de l'art. Que dans les règles démocratiques, que dans les règles d'un Etat de droit.

L'Aigleinfos : Merci d'avoir répondu à notre question

Pépé Francis Haba : C'est à moi de vous remercier.

Interview réalisée par Mamadou Saïdou Barry

AG de l'UFDG

Cellou Baldé rappelle au MATD l'article 80 du code révisé des collectivités locales

Le samedi 21 janvier 2023, l'Union des Forces démocratiques de Guinée (UFDG) a tenu son Assemblée générale hebdomadaire à son siège national. A cette occasion, Cellou Baldé, le coordinateur des fédérations de l'intérieur du parti, a répondu au ministre récemment l'installation des délégations spéciales à la fin du mandat des conseils communaux.

« Nous avons voulu prendre la parole ce matin pour que l'opinion nationale et

internationale soit édifiée de la volonté délibérée de violer le code révisé des collectivités locales. J'en parle parce que j'en sais quelque chose. J'étais membre de la commission des lois et rapporteur par rapport à ces textes-là. Nous savons dans quelles conditions nous avons voté ces textes en 2017 qui encadrent la gestion des collectivités. Il ne sert à rien d'occasionner l'instabilité aujourd'hui dans la gestion de ces collectivités-là. Ce n'est pas parce que nous sommes en période de transition que la loi autorise

un ministre de gouvernement de transition à dissoudre les conseils communaux...Il y a tout un processus et toute une procédure pour révoquer un élu parce qu'un élu n'est pas un fonctionnaire nommé. C'est quelqu'un qui a bénéficié de la confiance et des suffrages des populations. Et donc, un fonctionnaire fût-il un ministre ne peut pas se lever un beau jour pour dire que je dissous tel ou tel conseil », a indiqué l'ancien député uninominal de Labé. Avant de rappeler l'article 80 du code révisé des

collectivités locales qui stipule : « le conseil d'une collectivité locale dont le tiers ou l'un des membres a été reconnu coupable par le tribunal d'avoir commis des crimes ou délits peut être dissous par décret sur proposition du ministre chargé des collectivités locales. Donc, nous devons retenir ça. En dehors de cette disposition, si le tiers d'une commune n'est pas reconnu coupable de délits économiques ou de crimes, le conseil communal ne peut pas et ne doit pas être dissous »

Kéfina Diakité

SITUATION DES CONTRACTUELS ET ENRÔLEMENT DES ENSEIGNANTS

Les vérités "crués" d'Aboubacar Soumah du SLECG

C'est un grand oral auquel le secrétaire général du Syndicat libre des enseignants et chercheurs de Guinée (SLECG) s'est prêté, pour livrer le constat qu'il a fait des actions en cours dans l'enseignement pré-universitaire du pays. De la situation des enseignants contractuels non engagés à la fonction publique à l'enrôlement des enseignants dont les conséquences se font sentir déjà sur les cours, Aboubacar Soumah a tenu à apporter des éclaircissements avant de faire des propositions aux autorités éducatives.



D'entrée, le syndicaliste laisse entendre que l'État peine encore à engager les enseignants contractuels à la fonction publique. A en croire le secrétaire général du SLECG, la situation s'expliquerait par la magouille qui entache le processus. « Le syndicat a toujours œuvré auprès du gouvernement pour que les contractuels soient engagés à la fonction publique. Quand il y a eu changement de régime, le nouveau gouvernement à travers le ministre de l'Éducation nationale nous a fait appel pour statuer autour de la situation de ces contractuels là. Il a dit (ministre de tutelle, ndlr) qu'il allait les engager parce qu'il y avait un manque criard d'enseignants. Un comité de gestion de crise avait été déjà mis en place pour la cause. Finalement, 8500 ont été retenus pour être dispatchés.

Parmi les 8500 là, dans les localités décentralisées, les responsables qui y sont prennent n'importe comment. Nous, nous avons dit qu'il fallait accorder d'abord la priorité à ceux qui ont suivi la formation d'enseignant c'est-à-dire, sortis de

l'ISSEG et des ENI, et qui ont fait preuve de capacité à la fois académique et pédagogique dans la pratique de classe », fait-il savoir.

Selon Aboubacar Soumah, les syndicats et le comité chargé de la gestion des enseignants contractuels n'ont pas été associés au processus. Conséquences, martèle-t-il, un grand nombre d'enseignants contractuels auraient été simplement écartés.

« Malheureusement, ce que nous constatons maintenant dans les sévices déconcentrés, on a eu à recruter des enseignants communautaires qui n'ont pas la formation académique qu'il faut pour enseigner. Seuls les DPE (directeurs préfectoraux de l'éducation, ndlr) ont été associés. Si les syndicats et le comité qui est chargé de la gestion des contractuels ne sont pas associés, il va sans dire qu'il y aura des ratés. Ils ne font que recruter leurs éléments. Quand ils (contractuels, ndlr) sont allés à l'intérieur du pays, certains ont été refoulés. Quand je prends l'exemple sur Nzérékoré, les

responsables qui étaient des coordinateurs régionaux ont été exclus.

On a ces problèmes là à tous les niveaux. Beaucoup ont été mis à l'écart alors ce sont ces derniers dont les dossiers ont été vérifiés. Ce sont eux qui sont aptes à donner les cours. Le gouvernement a dit qu'il ne peut pas directement engager les 8000 à la fonction publique, mais de les prendre sous forme de contractuels d'État. Ils disent qu'ils n'ont pas les moyens de les payer. Donc, il faut d'abord les envoyer comme contractuels d'État, dans les établissements scolaires. Et finalement, certains ont été affectés sans être retenus. C'est ce qui fait aujourd'hui que beaucoup ont été engagés au niveau des structures décentralisées qui n'ont pas suivi de formations », dénonce-t-il.

Autre situation déplorée par le secrétaire général du SLECG, ce sont, selon lui, les problèmes qui assaillent aujourd'hui le processus d'enrôlement des enseignants. Aboubacar Soumah fait remarquer que les cours sont presque à l'arrêt dans les établissements scolaires du pays. « Les contractuels là sont regroupés maintenant dans les centres d'enrôlement, mais le ministère de l'Administration du Territoire qui devait envoyer les agents pour leur enrôlement, ne l'a pas encore fait. Par exemple, à Télémélé, les machines sont disponibles tandis que les agents sont absents. Ça fait plus d'une semaine que les contractuels ont abandonné les cours pour venir se regrouper au centre-ville, et dans toutes les préfectures c'est comme ça. Jusqu'à présent, ils n'ont pas commencé l'enrôlement. Non seulement l'équipe d'enrôlement n'est pas présente, les contractuels ne perçoivent pas leur salaire depuis trois mois maintenant. Ils ont dit que l'enrôlement allait se faire concomitamment avec la paie. Au niveau de Coyah, c'est le 3 janvier (dernier, ndlr) qu'ils ont commencé l'enrôlement, mais ils n'ont fait que deux sous-préfectures alors qu'il y en a beaucoup, c'est tellement lent », estime-t-il.

Par ailleurs, le syndicaliste indique que l'État peut bel

et bien trouver des solutions idoines à cette situation. Le secrétaire général du SLECG suggère que le processus d'enrôlement soit décentralisé. « Le gouvernement a demandé les résultats au département de tutelle. Les responsables et les enseignants ont signé les contrats de performance pour avoir un meilleur résultat à la fin d'année. Mais, aujourd'hui, les enseignants ne sont pas dans les classes, ils sont tous dans les centres, qu'ils soient contractuels ou titulaires. Les titulaires démarchent aussi pour avoir la carte d'identité biométrique.

On ne peut pas demander les résultats et créer encore d'autres facteurs qui peuvent empêcher d'atteindre ces résultats là. Aujourd'hui, il n'y a pas de cours. Si on n'arrive pas à trouver un palliatif à cela, les résultats ne seront pas atteints. Donc, qu'on décentralise la biométrie. Si on ne peut multiplier les commissions d'enrôlement à plusieurs endroits d'une commune, qu'on crée au moins au niveau de chaque commune et préfecture, un centre d'enrôlement, pour ne pas que les enseignants soient dispersés un peu partout là, pour leur permettre au moins de donner les cours », a-t-il laissé entendre.

Mamadou Saïdou Barry

*Lire L'Aigle Infos,
c'est lire la vérité
et la vertu*

JUSTICE

Du nouveau dans le dossier concernant les domaines de Cellou Dalein et de Sidya Touré

Plus d'une année après avoir déposé plainte contre l'Etat guinéen dans la procédure de récupération des biens (spoliés), pour avoir été chassés de leurs domiciles privés par la puissance publique, le dossier de Mamadou Cellou Dalein Diallo et celui de Sidya Touré, tous deux anciens Premiers ministres de feu Général Lansana Conté, connaissent désormais une évolution.

Cest l'Agent judiciaire de l'Etat lui-même qui l'a évoqué lors d'une conférence de presse animée conjointement avec le directeur du Patrimoine bâti public, le mercredi 18 janvier, au siège du porte-parolat du gouvernement.

Me Mohamed Sampil, puisque c'est de lui qu'il s'agit, s'est prononcé sur ces deux dossiers pour éclairer la lanterne de l'opinion publique. L'avocat de l'Etat a indiqué dans sa communication que tous les biens qui ont été récupérés étaient déjà dans le patrimoine bâti public de l'Etat en référence à ceux de ces leaders politiques même si leur cas est devant le tribunal de première instance de Dixinn.

« A date, toutes les deux procédures sont devant le TPI de Dixinn. Vous savez, les procédures statuant sur les questions de propriétés sont quelquefois méticuleuses », a-t-il soutenu.

Dans cette affaire, l'ancien domicile du président de



l'UFDG a été démoli pour y construire une école publique et celui du leader de l'UFR, abrite désormais le siège du Bureau Guinéen des Droits d'Auteurs (BGDA). Une situation longtemps dénoncée par leurs conseils, et semble aujourd'hui être une épine dans les pieds de l'appareil judiciaire de l'Etat.

« Quand ça concerne l'Etat, le juge ne peut se prononcer qu'après que le dossier ait été communiqué au ministère public pour les

observations. Et ces dossiers sont aujourd'hui à date, au ministère public et nous attendons des observations. Et, l'Etat a déjà constitué ses avocats pour préserver ses intérêts, dans ces deux affaires. Lorsque nous prendrons connaissance de ces observations, nous verrons à notre tour, avant de mettre l'affaire en délibéré et de se prononcer à la date du différend. Ça c'est valable pour ces deux parties », a déclaré Me Sampil.

A en croire cet avocat, la procédure de récupération des domaines (spoliés) à l'Etat est toujours en vigueur. Après les étapes de la cité ministérielle, Camayenne et Cameroun en début de l'année 2023, la direction du Patrimoine Bâti Public pourrait dans les jours à venir, cibler d'autres domaines notamment dans la préfecture de Forécariah où des citoyens se partagent des domaines réservés pour la construction du nouvel

aéroport.

« Je profite de cette occasion pour lancer un appel aux spéculateurs fonciers du côté de Forécariah, Maférinyah et sur le site de Salguidia. Nous avons des informations dignes de foi et suffisamment concordantes qu'actuellement, certains spéculateurs fonciers sont en train de vendre une bonne partie du site du futur aéroport international de Maférinyah et du domaine agricole de Salguidia. Je demande à tous nos compatriotes qui sont enclins à acheter des parcelles là-bas ou qui les ont achetées de renoncer. Parce que personne ne sera installé là-bas, c'est un domaine public de l'Etat et ce domaine servira au besoin de modernisation de notre pays et l'agrobusiness », a-t-il lancé.

Me Sampil demande à ceux qui s'érigent en propriétaires coutumiers ainsi que les acheteurs de ces parcelles, d'abandonner ce projet.

Samuel Demba. D

COMMUNE DE RATOMA

Mory Condé ordonne au maire de limoger des chefs de quartier

A la faveur d'une rencontre qu'il a eue le mardi 17 janvier à Conakry avec les maires des communes de Kaloum, Matam, Matoto, Kassa, Dixinn, Ratoma, Coyah et Dubréka, le ministre Mory Condé n'a pas fait de cadeau à ces derniers. Remonté parce qu'il assimile cela à de la mauvaise gestion dont les élus locaux se rendraient coupables, le ministre de l'Administration du territoire a brandi des menaces à leur encontre. Et ce sont les chefs de quartiers de la commune de Ratoma qui ont surtout

concernés par ces menaces. Se laissant aller à un ton qui ne devrait pas être le sien, le ministre s'adressant au maire de cette commune, Mory Condé ordonne ainsi : « Monsieur le maire de Ratoma, vous sortez de cette salle, les chefs de quartiers et de secteurs qui sont dans la zone de Lambanyi, foutez-les tous à la porte ».

Puis, pour s'assurer que son instruction avait été bien assimilée, il ajoute : « Si vous ne le faites pas, c'est vous-même qui allez partir ». Quant aux raisons qui

pourraient justifier une sortie aussi orageuse, le ministre a dit : « Ils sont en train de causer du tort aux citoyens. Ils disent que c'est le gouvernement et le CNRD. Non, on n'a rien à foutre là-dedans... Même les mairies qui sont à l'intérieur du pays, je leur ai dit que les questions de parcelles ne m'intéressent pas »

Mamadou Saïdou Barry



Récupération des biens de l'Etat

Sékou Bembéya Diabaté recasé dans une villa flambant neuve

Le leader du groupe Bembéya Jazz peut désormais se flotter les mains. Victime de déguerpissement sous la transition dirigée par le colonel Mamadi Doumbouya, Sékou Bembéya Diabaté a été recasé dans une villa située à Dubréka grâce à une bonne volonté. Son mal n'aura donc duré que quelques jours avant de se remettre de ce coup.

Sékou Bembéya Diabaté, comme plusieurs autres habitants de la cité Camayenne, dans la commune de Dixinn, a assisté impuissant à la démolition de la maison qu'il habitait depuis des décennies par des bulldozers de l'Etat en présence d'un dispositif sécuritaire impressionnant à la date du 1^{er} janvier 2023 pendant que ses proches recevaient les vœux du nouvel an. Trois semaines après cette triste réalité, le patron de l'orchestre Bembéya Jazz est heureux de bénéficier d'un toit à Dioumaya, un quartier situé dans la commune de Dubréka.

« J'ai été appelé par un monsieur pour m'annoncer cette nouvelle. Il m'a offert une maison toute neuve avec clôture. Il m'a dit que c'est sa contribution par rapport à ce qui s'est passé. C'est l'une des grandes surprises de ma vie. Il se nomme Mohamed



Lamine Doumbouya, un opérateur économique » ; a-t-il relaté.

Visiblement, le patron du groupe Bembéya ne s'attendait pas à ce cadeau. « Les mots me manquent. Je ne peux pas exprimer réellement ce que je ressens parce que c'est la première fois que j'ai un tel cadeau dans ma vie. Je ne

peux que dire merci, que Dieu le protège à tout moment et que j'arrive à garder soigneusement ce qu'il m'a donné comme il le faut parce que pour avoir une maison aujourd'hui en Guinée ce n'est pas facile », a souhaité l'icône de la musique guinéenne.

Dans son groupe, Sékou Bembéya n'était pas le seul

dont la maison a été cassée par les autorités de la transition. Il y a Sékou Le GROS, Kova, ... Il invite par ailleurs d'autres bonnes volontés de venir au secours à ses collègues qui dorment à la belle étoile depuis leur déguerpissement par la puissance publique.

Recasé, Sékou Bembéya

trouve enfin le moment de répondre au directeur général du patrimoine bâti public. Le Guitariste a apporté un démenti aux propos de Mohamed Doussou Traoré qui a soutenu dans une récente sortie médiatique quand il se prononçait sur le processus de récupération des biens spoliés à l'Etat que Sékou Bembéya a reçu deux fois l'indemnisation de sa maison.

« Mais si nous, nous avons été dédommagés qu'est-ce qu'on allait continuer à chercher à la Paillotte ? Celui qui a dit ça, j'aimerais être en face de ce monsieur, je ne suis pas le seul d'ailleurs ; pour lui dire de sortir les papiers qui attestent que nous avons reçu de l'argent au temps du Président Ahmed Sékou Touré ou Lansana Conté. Qu'il sorte ces papiers signés par nous », a-t-il répliqué.

Samuel Demba. D

CONFLIT D'INTÉRÊTS

Un cadre de l'UFDG suspend ses activités politiques après sa nomination à un poste administratif

Mamadou Diouldé Sow, jusque-là le parrain de la Fédération UFDG de Pita, a été nommé récemment à la tête du département des affaires juridiques et judiciaires à l'Agence nationale de lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance. Pour éviter les conflits d'intérêt, il a cru devoir adresser le samedi dernier une lettre à Cellou Dalein Diallo pour l'informer de la suspension de sa participation aux activités de l'UFDG à compter du lundi, 16 janvier 2023.

« Je viens par la présente, vous informer que pour des raisons professionnelles je suspends ma participation aux activités du parti à compter du lundi 16 Janvier 2022 jusqu'à nouvel ordre. En effet, je viens de répondre favorablement à une sollicitation de l'Agence Nationale de Lutte contre la

Corruption et la Promotion de la Bonne Gouvernance pour leur apporter mon expertise en la matière.

C'est pourquoi, en raison des restrictions et obligations règlementaires des activités des principaux acteurs de l'agence dont entre autres la non-participation à toute activité

politique pour la circonstance, je suis donc dans l'obligation de suspendre pour le moment mes activités au sein du parti.

Je profite de l'occasion pour remercier tous les militants, sympathisants et responsables du parti à tous les niveaux et

particulièrement à Dr Fodé Oussou, votre épouse Hadja Halimatou et à vous-même pour l'amitié, la considération et l'appui constant dont j'ai bénéficié. Avant de terminer, je remercie singulièrement, les militants et sympathisants du parti à Pita pour tout leur soutien

et leur amitié.

Tout en vous souhaitant bonne année et plein succès pour la suite du combat politique, je vais devoir par la même occasion me retirer de toutes les plateformes du parti », a écrit Mamadou Diouldé Sow.

Kéfina Diakité

AG DU RPG ARC-EN-CIEL

Les responsables du parti préviennent les détracteurs

Le RPG Arc-en-ciel a tenu son assemblée générale hebdomadaire à son siège sis à Gbessia dans la commune de Matoto, le samedi 21 janvier 2023 sous la présidence de Lansana Komara, secrétaire administratif du parti.



Au cours de cette assemblée générale, les responsables du parti ont démenti un article paru dans Jeune Afrique la semaine dernière parlant d'une guéguerre qui existerait entre certains responsables de leur parti. Pour ce responsable du RPG Arc-en-ciel, Alpha Condé n'ira jamais dans ce sens. « Vous avez entendu au niveau des médias soi-disant qu'il y a des malentendus au sommet du parti. Tout ce que nous pouvons vous dire ce n'est que des rumeurs, des idées et des pensées des journalistes. Ce n'est pas la pensée du père fondateur du RPG Arc-en-ciel. Le père fondateur, vous le connaissez très bien, il s'est toujours battu pour l'unité, la paix et il a toujours rassemblé. D'où le nom Rassemblement du peuple de Guinée. Nous avons plusieurs adversaires mais cela ne doit pas nous ébranler. Les gens passent par tous les moyens pour nous mettre dos à dos. Pour mettre dos à dos le Pr Alpha Condé et le président du conseil exécutif provisoire du parti. Je le répète, c'est archi-faux. Le Pr Alpha Condé n'ira jamais dans ce sens. C'est un humain, il ne va pas laisser les gens en prison et parler de cette façon derrière leur dos. Il ne faut même pas réfléchir longtemps sur ça. Je vais vous mettre à l'aise militants et militantes, le parti RPG Arc-en-ciel se porte bien et continuons toujours à nous donner la main », a déclaré Lansana Komara.

Plus loin, il appelle les uns et les autres à rester soudés afin de se préparer pour les prochaines échéances électorales qui pointent à l'horizon.

« Pour ce qui est des élections présidentielles, vous ne savez pas que l'année est courte que quand ça va commencer. C'est pourquoi, ne restez pas les bras croisés, ne vous découragez pas. Mettez-vous en ordre de bataille comme d'habitude, levez-vous comme un seul homme, arrêtez les discussions et les bisbilles entre nous et voyons ce qui va nous aider à voir la victoire prochaine. Et nous sommes convaincus que le RPG Arc-en-ciel gagnera. Rien ne peut nous empêcher de gagner. Nous avons l'appui, le soutien du père fondateur, donc restez tranquilles. Vous pouvez compter sur lui et nous nous pouvons compter sur lui aussi, donc la diversion ne passera pas, que personne n'entre entre nous, pour dire que tel a dit ça. Non, ne rentrez pas dans ces faux débats. Soyons dans la même direction, la main dans la main... », a-t-il renchéri avant d'inviter les militants, militantes et

sympathisants à rester mobilisés.

Prenant la parole à cette occasion, Marc Yombouno, ancien ministre du Commerce a, dans un pan de son discours, envoyé un message fort à l'endroit des détracteurs qui avaient donné le RPG AEC pour mort. « Le RPG n'est pas un petit parti. Il a été créé pour conquérir le pouvoir légalement, dans les urnes. Nous sommes là pour prendre le pouvoir et gouverner. Pour ce faire, on doit se mobiliser, il ne doit pas y avoir de relâche. Certains disaient que le RPG ne va pas faire un mois après le 5 septembre mais heureusement, nous sommes là aujourd'hui. Le RPG ne tombera jamais, ce parti n'est pas comparable au PDG ou au PUP. On dit souvent que les béliers ont tous les cornes mais n'ont pas le même prix », a titillé l'ancien ministre du Commerce avant de poursuivre : « le RPG restera toujours un grand parti, soyons fiers de nous-mêmes. N'écoutez pas ce qui se dit! Les gens ont voulu que le RPG tombe après le 5 septembre mais, nous serons toujours là. Aujourd'hui, ils passent par d'autres moyens pour dire qu'Alpha est en froid avec telle ou telle personne. Est-ce que quand ça ne va pas, c'est en ce moment que le père de famille va dire je n'aime pas tel ou tel fils ? Je dis non. Ils ont pensé qu'en les mettant en prison, la maison va tomber. Mais ils se trompent, le RPG est un parti très fort, qui a plusieurs têtes. Ce n'est pas comme ça qu'on va faire tomber ce parti. Donnons-nous les mains pour que le RPG soit plus fort qu'avant! ».

Mamadou Saïdou Barry

Le Diable vous fait craindre l'indigence et vous commande des actions honteuses; tandis qu'Allah vous promet pardon et faveur venant de Lui. [...]

LIBERTÉ DE MOUVEMENT L'ANAD s'insurge contre la situation imposée à Fodé Oussou Fofana

Dans une déclaration transmise publiée la semaine dernière, l'Alliance nationale pour l'alternance démocratique (ANAD), une coalition à laquelle appartient l'UFDG, s'insurge contre la situation imposée à Fodé Oussou Fofana, un vice-président de l'UFDG, empêché de sortir du pays pour aller à un rendez-vous médical à Paris.



« L'ANAD a pris connaissance de la décision inique des autorités de faire annuler l'autorisation de sortie du territoire que le Juge avait accordé à Dr. Fodé Oussou Fofana pour lui permettre de se rendre en France honorer un rendez-vous médical urgent... Il importe de rappeler que le Vice-président de l'UFDG, après avoir obtenu cette autorisation du juge et en conséquence de quoi son passeport lui avait restitué, avait été empêché de voyager le 17 décembre 2022 », lit-on dans la déclaration de l'ANAD qui déplore le fait que Fodé Oussou Fofana ait accompli toutes ses formalités de voyage, y compris de police lorsque, mais qu'à quelques minutes de l'embarquement, il lui a été notifié qu'il n'est pas autorisé à voyager. « Dr. Fofana avait bénéficié de cette autorisation de voyager en même temps que El Hadj Mamadou Sylla, tous deux placés sous contrôle judiciaire », ajoute l'ANAD.

« Si la cour d'appel a annulé ce mardi 17 janvier les autorisations accordées aux deux prévenus, El Hadj Mamadou Sylla lui, a été autorisé de voyager », remarque-elle. En effet, que « bien que l'ANAD se réjouisse de la possibilité donnée à El Hadj Mamadou Sylla de voyager, elle s'interroge sur les raisons qui ont conduit les autorités à empêcher Dr. Fodé Oussou d'aller traiter son œil malgré l'urgence que revêt sa situation... L'ANAD attire l'attention de l'opinion publique nationale et internationale sur le caractère désormais systématique des violations des droits et libertés des citoyens en Guinée et, plus grave, sur l'utilisation abusive de la justice pour neutraliser, y compris physiquement, ceux qui dénoncent et s'opposent à la mauvaise gestion de la transition ». Reste à savoir si cette déclaration de soutien permettra à l'ancien président de l'ordre des pharmaciens de recouvrer sa liberté de mouvement.

Kèfina Diakité

GESTION DES COMMUNES

La réplique d'un élu local au ministre Mory Condé

C'est la réponse du berger à la bergère. Les multiples reproches du ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation aux conseillers communaux, ne sont pas partagés par certains élus locaux. Mory Condé menace de remplacer certains conseillers communaux par des délégations spéciales pour manque de résultats et autres situations compromettantes qui pourraient être en rapport avec la gestion de leurs collectivités respectives.

Dans un réceptif hôtelier de la capitale, en date du mardi 17 janvier, le patron du ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation a convoqué les six mairies de Conakry pour leur exprimer son ras-le-bol face aux cris du cœur des populations dont la délivrance des documents d'état civil.

D'abord, concernant les problèmes fonciers, il dit à qui veut l'entendre que c'est une déception à ce niveau car plusieurs citoyens les interpellent souvent sur cet état de fait.

« A longueur de journée, nous sommes interpellés par les citoyens sur plusieurs problèmes vous concernant (conseils communaux, ndr). Au menu de ces problèmes, c'est la question du foncier. Il est inconcevable que votre situation se retourne contre ces citoyens. En moyenne, par jour, je reçois quatre à cinq demandes d'intervention venant des citoyens qui se disent être expropriés de parcelle par tel président du conseil de quartier, tel chef secteur ou maire. Quand vous fouillez, vous vous rendez compte que les plaignants disposent de la documentation. (...)



Aujourd'hui, quand vous faites le tour de nos cours et tribunaux de Conakry, s'il y a 1000 dossiers, les 980 sont les dossiers liés aux fonciers bâtis ou non bâtis. Lorsque vous vérifiez, il n'y a pas un dossier dont le maire ou le conseiller n'a pas son nom dedans. Depuis que je suis ministre de l'Administration du Territoire, je n'ai vu un membre du conseil communal ou un maire venir me dire que tel citoyen dans mon quartier a été victime de ça, je suis venu

pour le défendre. Aucun ! », a-t-il dit.

Malgré la volonté des nouvelles autorités de faire de la refondation dans tous les secteurs, le ministre Mory Condé déplore qu'il y ait encore des services publics surtout dans les mairies des cadres qui ne s'approprient pas le slogan. Ce qui le fâche de ce côté, c'est la question de délivrance des documents administratifs. Sans langue de bois, il affirme que l'obtention de ce document, qui est

pourtant gratuit, est devenue une source de revenu pour ceux qui sont commis à cette tâche :

« La fourniture de l'extrait de naissance numérisé et de la carte d'identité biométrique dans nos communes, c'est un autre problème. Je ne peux pas comprendre qu'on ait déployé des moyens afin de permettre aux citoyens de se procurer ces documents et que dans vos communes, ils en souffrent. Nous avons interpellé plusieurs fois les maires pour qu'ils puissent mettre de l'ordre. Comme vous ne comprenez pas, l'État va prendre ses responsabilités. Quand on me dit qu'à Ratoma et dans les autres communes, un citoyen pour se procurer l'extrait de naissance, est obligé de déboursier 200.000 francs guinéens. La fiche donnée gratuitement par une entreprise, est revendue aux citoyens au vu et au su de l'ensemble des membres du conseil communal. Si ça ne marche pas, vous risquez de perdre vos prérogatives au niveau des collectivités », a-t-il prévenu.

Dans la foulée, un conseiller communal n'a pas digéré cette dernière accusation du ministre Mory Condé. Cellou

Kansalla Diallo, issu des rangs de l'UFDG, rejette plutôt ces velléités sur la société chargée de la confection des documents biométriques.

« Une société a été recrutée, elle a été parachutée dans les collectivités et aujourd'hui elle n'a pas suffisamment de personnes. Prenons le cas de Ratoma. Cette société n'a envoyé que six ordinateurs. Quatre seulement pour la saisie. Et imaginez que ce sont des milliers de personnes qui arrivent par semaine. Et les gens qui travaillent ici à la biométrie, la société ne prend en charge que deux personnes », a laissé en entendre cet élu de Ratoma.

Il poursuit en disant qu'il n'est pas question de leur rejeter la responsabilité alors qu'au contraire qu'ils prenaient en charge les quatre autres.

« Les autres sont payés par le contribuable des citoyens de la mairie et si on dit que les maires ne font pas suffisamment d'efforts pour satisfaire les besoins des citoyens, là nous nous sommes pas d'accord », a répliqué Cellou Kansalla Diallo.

Samuel Demba. D

APPAREIL JUDICIAIRE GUINÉEN

Ce qu'en pense Sékou Koundouno du FNDC

Dans une tribune publiée dans la presse, Sékou Koundouno, le responsable des stratégies et de la planification du FNDC (dissous par le MATD) a jeté un regard critique sur l'appareil judiciaire de notre pays.

« Dans l'histoire récente de la Guinée, la Justice a toujours été du côté des oppresseurs. Au lendemain des indépendances, chacun savait à quoi s'en tenir puisque politique et justice se confondaient. Le principe de la séparation des pouvoirs et l'indépendance des juges étaient quasiment inexistantes. À la faveur du changement de régime en 1984, la Guinée a opté pour la démocratie, l'État de droit et les libertés individuelles, la séparation des pouvoirs et l'indépendance de

la justice.

Mais fort malheureusement, la justice n'a jamais su se montrer à la hauteur des attentes des citoyens. L'une des pages les plus sombres de ces vingt dernières années sur le plan judiciaire reste incontestablement les procès et arrestations des acteurs de la société civile et des partis politiques de 2019 à 2023 que tout monde, y compris la communauté internationale a qualifié de comédie judiciaire ou de parodie de justice. En 2013, les états généraux de la

justice ont été organisés au Palais du Peuple à l'initiative du même Alpha Condé, devenu entre-temps président de la République, un exercice similaire répété par le putschiste Mamadi Doumbouya dès sa prise de pouvoir.

Au lendemain de ces états généraux et surtout au regard des recommandations qui avaient été présentées au premier magistrat du pays, on pouvait espérer que la justice ferait sa mue. Mais, plus de neuf ans après, la justice

continue à être une déception pour bon nombre de citoyens, au point qu'on peut se demander aujourd'hui si elle est réformable. Elle est toujours minée par les mauvaises pratiques qui ont tendance à devenir une gangrène. Pourtant, les magistrats sont à l'heure actuelle les « agents de l'État » les mieux payés. Mais la justice n'arrive toujours pas à satisfaire les justiciables. Pire, elle est devenue le deuxième pied de la dictature, l'autre étant les forces de défense et de sécurité. Même le légionnaire Doumbouya ne semble pas être satisfait de la justice bien que la plupart de décisions de justice contre ses opposants sont destinées à lui faire plaisir.

Comme l'a dit le doyen Thierno Monémbo, je cite « L'intellectuel guinéen a un gros problème : son ventre est dix fois plus curieux que sa tête. Préoccupé de belles maisons et de bonne bouffe, de bolides et de blazers, englué jusqu'au

cou dans le plus sordide des quotidiens, notre bonhomme a définitivement déserté le champ historique et culturel. Ce qui laisse la porte grandement ouverte aux crétiens et aux fripouilles. Est-ce bien malin que de se faire guider par plus petit, plus vil et plus ignorant que soi ? ».

Les magistrats ne devraient pourtant pas perdre de vue que si Mamadi Doumbouya a eu des mots durs à l'endroit de la justice quand il est arrivé au pouvoir, un autre ferait la même chose un jour. Des magistrats ont contribué volontairement ou involontairement à tuer le rêve démocratique des Guinéens. Mais ils seront eux-mêmes jugés un jour par le Tribunal de l'Histoire », lit-on dans la tribune Sékou Koundouno, le responsable des stratégies et de la planification du FNDC (dissous).

Kéfina Diakité

CRIEF

Les avocats de Kassory Fofana ne décolèrent pas contre Aly Touré

Le collectif des avocats de Kassory Fofana, Mohamed Diané et Oyé Guilavogui était le mardi 17 janvier devant la presse. A l'occasion, ils ont tour à tour dénoncé la « séquestration » dont leurs clients seraient victimes. Séquestration qu'il impute essentiellement au procureur spécial près la CRIEF, Aly Touré. D'ailleurs, Me Ismaël Konaté, l'avocat malien de l'ancien Premier ministre a particulièrement dénoncé les démarches du procureur spécial. De la part d'Aly Touré, il dénonce une volonté absolue de maintenir ses clients en détention, même si jusqu'ici il n'a pas réussi à apporter, selon l'avocat, les preuves des charges qui pèsent sur ses clients.

Mamadou Ismaël Konaté a commencé par relever ce qu'il assimile à une manœuvre du procureur dont l'objectif, selon lui, était juste de pouvoir envoyer Kassory Fofana et Cie à la Maison centrale. « Depuis le début de la procédure, vous avez tous été témoin d'un Procureur spécial qui est monté, qui est descendu, qui nous avait dit partout qu'il avait les preuves sous la main. Et c'est d'ailleurs pour cela qu'il avait poursuivi le Premier ministre Dr. Ibrahima Kassory Fofana, Dr Mohamed Diané et le ministre Oyé Guilavogui en flagrant délit. Il n'a pu les arrêter, les conduire à la prison centrale, que parce qu'il a dit qu'il les poursuivait en flagrant délit ». C'était précisément le 6 avril 2022. Mais dès le lendemain, poursuit l'avocat, Aly Touré décidait de l'abandon de la procédure du flagrant délit. « Mais en revenant là-dessus, l'honnêteté



intellectuelle devrait commander de renoncer au mandat de dépôt qui a conduit les trois personnalités politiques en prison. Or, il a renoncé à la procédure, mais il n'a jamais annulé son mandat, il n'a jamais demandé à ce que son mandat soit

annulé et personne à ce jour n'a annulé le mandat. Ce qui est illégal. Non seulement le mandat a été pris par une personne dans les conditions de droit qui sont fausses et pour lesquelles lui-même a renoncé. Donc, pour nous, le mandat est nul et non avvenu

», dénonce l'avocat. Or, pour lui, « personne ne met en avant cette illégalité, personne ne dit que les trois personnalités sont détenues sans titre, ni droit ». Pourtant, à en croire Me Konaté, même le mandat pris par la suite par la chambre de contrôle de l'instruction ne peut

justifier la détention de ses clients. Bien que, admet-il néanmoins, « cette chambre de contrôle avait le droit de prendre un mandat et elle l'a pris ». Seulement, la prise de cet autre mandat violerait deux obligations : « Premièrement, le mandat doit être formellement pris ; et deuxièmement, le mandat doit être notifié sous peine de nullité. Donc, le deuxième mandat n'a jamais pu exister en droit faute d'avoir été pris formellement d'une part et faute d'avoir été impérativement notifié à nos clients, d'autre part. À partir du moment où le premier mandat est nul et non avvenu, le deuxième mandat qui n'a jamais été formalisé, jamais été notifié, ça veut dire que nos clients qui sont accusés pour des choses graves sont détenus illégalement et irrégulièrement », conclut-il.

Mamadou Saïdou Barry

AFFAIRE KAPORO RAILS

Les victimes attendent désespérément la comparution d'Ibrahima Kourouma

Le jeudi 19 janvier, il s'est poursuivi au tribunal correctionnel de Dixinn le procès opposant l'ex ministre de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire, Ibrahima Kourouma et les victimes du déguerpissement de Kaporo rails.

Pour rappel, l'ancien ministre d'Alpha Condé est poursuivi dans une autre affaire par la CRIEF. Dans l'affaire Kaporo rails, il est reproché à Ibrahima Kourouma la destruction d'édifices privés et les bris de clôture pendant le déguerpissement des occupations publiques. Depuis le 24 novembre dernier, les victimes et leur avocat, Me Alpha Yaya Dramé déplorent l'absence de l'accusé à la barre pour répondre des faits qui lui sont reprochés. « Si vous voyez qu'on ne veut pas que Monsieur Kourouma comparaisse c'est parce qu'on sait qu'on a la preuve matérielle qui atteste que les

habitants de Kaporo rails sont propriétaires de leurs biens.[...]. Le parquet n'a pas fait le nécessaire pour faire comparaître Monsieur Kourouma sans raison. On parle de difficultés rencontrées mais on ne nous dit pas quelle est la nature des difficultés et vous imaginez quand même c'est le procureur de la république...J'ai du mal à comprendre pourquoi il ne peut pas comparaître. Mais puisqu'il faut que la justice suive son cours, à l'audience le tribunal a constaté qu'il y a impossibilité pour qu'il se présente à l'audience, il a donc décidé de clore les débats», a relevé Me Alpha Yaya Dramé.

Quant à Me Mamadi Doumbouya, avocat de l'ex ministre de l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire, il a déclaré ceci : « Si on clôture les débats aujourd'hui et on dit que le dossier est renvoyé à 4 semaines pour plaidoirie et réquisition c'est vraiment décevant de notre côté parce que notre client est prêt à venir donner sa version des faits. Il est même pressé de venir, on a des choses à développer franchement. S'il était là, nous-mêmes on allait être à l'aise pour pouvoir développer ces choses là »

Kéfina Diakité



CONTENTIEUX MISS GUINÉE

Le camp de Johanna Barry refuse de désarmer

L'affaire opposant Johanna Barry au ministère de la Culture et à la structure KPAAF SARK à propos de l'organisation du concours de beauté Miss Guinée est décidément loin de son épilogue. Alors que le tribunal de Première Instance de Kaloum devant lequel Johanna Barry avait attaqué l'attribution du concours à la structure KPAAF SARK, s'est déclaré incompétent, le mardi 17 janvier 2023, l'ancienne membre du groupe des Barry's, dénonce une décision dictée par le ministère. Selon un proche de Johanna, le « juge a eu peur ».



Ce n'est pas encore fini. Le clan Johanna ne s'avoue pas vaincu. « On a fait appel. Maintenant, on va aller à la cour d'appel ou à la cour suprême. On peut même ramener le dossier au TPI de Kaloum », a indiqué un membre du clan. Pour l'entourage de Johanna Barry, une seule personne est responsable de tout ce qui se passe dans cette affaire, il s'agit du ministre de la Culture. « C'est Bill de Sam, il y a aussi le conseiller juridique qui est son petit et qui n'est même pas avocat », souligne notre interlocuteur. L'ancien ministre de la Culture est également dans le collimateur des soutiens de Johanna. « Jusqu'à présent, c'est la procédure de Bantama qui continue. Pour preuve, c'est le contrat de 2021 que Bantama avait fait pour la structure KPAAF qu'ils ont recopié. De l'article 1er jusqu'à l'article 16, c'est du copier-coller », dit-il.

Par ailleurs, l'ex-présidente du Comigui dénonce plusieurs manquements dont se serait rendu coupable le ministère dans la procédure d'attribution de l'organisation du concours Miss Guinée. Ainsi, selon

notre interlocuteur, plusieurs documents présentés par la structure KPAAF dans cette soumission n'étaient pas « à jour ». Par ailleurs, alors que les termes de référence de l'appel d'offres posaient clairement l'exigence d'un minimum d'expérience, le clan Johanna Barry estime que « la structure KPAAF n'a même pas un an d'expérience ».

En tout cas, pour les soutiens de Johanna, il est hors de question d'abdiquer. Car « l'arrêté de Madame Johanna Barry n'a pas été annulé. Et c'est seulement un arrêté qui peut annuler un autre, et non un communiqué ». Ainsi, se fondant sur le fait que son arrêté est encore valable, elle serait dans la logique de faire tenir le concours Miss Guinée, en dépit des mises en garde du ministère de la Culture. « Elle a même commencé à afficher ses banderoles », soutient notre interlocuteur avant de menacer : « Si la dame de KPAAF sort sa tête, on va porter plainte contre elle pour concurrence déloyale ».

Mamadou Saïdou Barry

SONAPI

Nomination des membres du Conseil d'Administration de la société



Le président de la transition, le colonel Mamadou Doumbouya, à travers un décret lu à la télévision nationale, le lundi 16 janvier 2023, a nommé les membres du Conseil d'administration de la Société nationale d'aménagement et de promotion immobilière (SONAPI). C'est un Conseil d'administration qui sera présidé par M. Moïse

Sidibé, chef de département Etude Technique à l'ACGP. Ses membres sont: M. Aboubacar Kourouma (secrétaire général du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire); M. Assane Diallo (Directeur national de la planification et de l'économie rurale au Ministère de l'Economie et des Finances); M. Joseph Covana (conseiller fiscal du Ministère du Budget); M.

Moustapha Kobélé Keita (secrétaire général du Ministère de l'Administration du territoire et de la décentralisation); M. Mouloukou Souleymane Sidibé (directeur de l'Agence Guinéenne d'évaluation environnementale); M. Salyan Sékou Kouyaté (conseiller principal du Ministère de l'Energie, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures); M. Abdoul Aziz Diallo (directeur national des Voiries Urbaines); M. Koly Koné (directeur général de l'Agence d'aménagement et de gestion des parcs industriels); M. Mohamed Dabo (responsable du service informatique à la conservation foncière de Conakry); Me Kandé Ouamar Camara (Notaire). Espérons que tous ces membres du C.A de la SONAPI sauront se mettre à la hauteur de la confiance placée en eux par le locataire du palais Mohammed V.

Kèfina Diakité

ETATS-UNIS

Licenciements en série dans les médias, sur fond de morosité économique

CNN, Vox Media, Washington Post... l'hiver est marqué par une nouvelle série de licenciements dans les médias américains, une tendance qui se poursuit sur fond de climat économique morose.



« Je fais partie du groupe licencié par @NBCInvestigates (NBC) (...) Ça va me manquer, mais je suis reconnaissante du temps passé ici. » Comme Emily Siegel, qui n'a pas souhaité s'exprimer en détail après ce tweet mercredi, plusieurs journalistes des rédactions de NBC, de la chaîne du même groupe MSNBC, ou encore de CNN, ont pris les devants et annoncé sur les réseaux sociaux leur licenciement depuis

(Suite page 11)

décembre.

Vendredi, c'est chez Vox Media, propriétaire des sites Vox, The Verge, SBNation et depuis 2019 du prestigieux New York Magazine, que les employés ont reçu un même courriel de leur patron, Jim Bankoff, leur annonçant « la décision difficile de supprimer environ 7% de notre personnel dans tous les départements », dont l'éditorial, « en raison d'un environnement économique difficile ».

– « 15 minutes » –

Les salariés concernés, environ 130 sur 1.900, ont été notifiés par un second message « dans les 15 minutes suivantes », d'après ce courriel.

Plusieurs d'entre eux ont témoigné sur les réseaux sociaux de leur colère ou désarroi, comme Meghan McCarron, journaliste depuis « neuf ans et demi » sur le site spécialisé dans la restauration Eater, et licenciée à « 37 semaines » de grossesse. Vox Media a répondu à l'AFP que le

groupe offrait des « indemnités de départ compétitives », dont des semaines d'indemnité supplémentaires dans le cas d'un congé parental proche. Si les licenciements n'ont pas l'envergure des plans sociaux de grands groupes de la tech comme Google vendredi (12.000 postes supprimés), les médias américains sont eux aussi affectés par « la baisse des revenus publicitaires et le ralentissement de l'économie », explique à l'AFP Chris Roush, professeur de journalisme et doyen de l'école de communication de l'université Quinnipiac (Connecticut).

« Beaucoup d'entre eux ont grandi et se sont développés dans l'espoir d'augmenter leurs audiences jusqu'à un certain niveau. Cela ne s'est pas produit et a peu de chances de se produire vu le contexte économique », ajoute-t-il.

– Moins de journalistes –
L'emploi dans les salles de rédaction a subi un long déclin aux Etats-Unis, passant de 114.000 à 85.000 journalistes entre 2008 et 2020, selon une étude du Pew Research Center en 2021. Avec une baisse plus marquée dans la presse locale.

« Le journalisme est depuis longtemps sous pression et un certain nombre d'entreprises semblent penser que c'est le moment opportun pour réduire leurs coûts de main-d'œuvre », a déploré le syndicat Writers Guild of America East, qui chapeaute les syndicats de NBC et MSNBC. Au sein des deux médias, qui n'ont pas répondu à l'AFP, 75 employés auraient été licenciés, selon les médias américains.

Une annonce est également redoutée au Washington Post, où le directeur de la publication Fred Ryan a prévenu mi-décembre que des suppressions de postes auraient lieu durant le

premier trimestre 2023, représentant « un pourcentage à un chiffre » des 2.500 employés, mais sans « réduction nette d'effectifs ».

La rédaction du quotidien racheté en 2013 par Jeff Bezos avait déjà appris la fin pour Noël 2022 du supplément magazine du dimanche, vainqueur de deux prix Pulitzer en 2008 et 2010.

– Concurrence –

Chez CNN, le total des licenciements en décembre aurait atteint plusieurs centaines d'employés selon des médias américains (sur plus de 4.000), des chiffres non confirmés par la chaîne. Ils ont eu lieu dans le cadre d'une réorganisation après la fusion entre WarnerMedia (CNN, HBO Max) et Discovery, qui a formé le géant des médias et du streaming Warner Bros. Discovery.

Témoin des remous stratégiques, en avril, le groupe avait abandonné son service de streaming

payant CNN+, seulement un mois après son lancement. Avec des téléspectateurs et des abonnés au câble payant en déclin depuis des années et la concurrence des plateformes comme Netflix, « c'est une lutte constante pour ces entreprises de tenir », relève aussi Naveen Sarma, directeur des médias et télécoms américains chez S&P Global Ratings.

Pour Chris Roush, CNN ou le Washington Post, « ceux-là ne s'en iront pas, mais une entreprise plus petite aura plus de problèmes, parce qu'elle est plus petite et pas aussi bien établie en tant que marque de média », explique-t-il. Il cite notamment BuzzFeed, qui a licencié 12% de ses employés en décembre, ou Vice Media, dont la directrice générale Nancy Dubuc a annoncé vendredi à ses salariés envisager de vendre le groupe.

AFP

BURKINA FASO

L'armée libère les 62 femmes et 4 bébés enlevés la semaine dernière



Soixante-deux femmes et quatre bébés ont été libérés vendredi par les forces armées du Burkina Faso, plus d'une semaine après leur enlèvement dans le nord du pays par des jihadistes présumés, ont indiqué la télévision publique et une source sécuritaire.

Dans son journal de 20H00 (GMT et locales), la Radio-Télévision du Burkina (RTB) a montré des images de ces femmes, libérées vendredi

et ramenées à Ouagadougou, évoquant une « opération » des forces armées. Une source sécuritaire a confirmé à l'AFP leur libération.

Plusieurs sources sécuritaires ont confirmé à l'AFP leur libération. Ces femmes et leurs bébés avaient été enlevés jeudi et vendredi dans les alentours d'Arbinda, dans la région du Sahel (nord) alors qu'elles étaient sorties de leur village pour aller chercher de quoi

se nourrir.

Selon des sources sécuritaires, elles ont été retrouvées dans la zone de Tougouri, dans la région voisine du Centre-nord, 200 km plus au sud, avant d'être hélicoptérées vers la capitale burkinabè dans la soirée où elles ont été accueillies par des responsables de l'armée.

« Leur débriefing permettra d'en savoir plus sur leurs ravisseurs, leur détention et leur

convoi », poursuit l'une des sources sécuritaires. Des recherches, terrestres et aériennes, avaient été lancées pour les retrouver.

Une partie du pays, notamment la région du Sahel où se trouve Arbinda est depuis plusieurs mois sous blocus des groupes jihadistes et les localités sont difficilement ravitaillées en vivres ce qui pousse les habitants à sortir de leurs villages pour trouver de la nourriture.

Jeudi, le Burkina Faso a été endeuillé par une série d'attaques dans plusieurs régions du nord et du nord-ouest du pays faisant une trentaine de morts, dont une quinzaine de Volontaires de la défense de la patrie

(VDP), des supplétifs de l'armée.

Le Burkina Faso, en particulier dans sa moitié nord, est confronté depuis 2015 aux attaques de groupes jihadistes liés à Al-Qaïda et à l'Etat islamique qui se multiplient. Elles ont fait des milliers de morts et au moins deux millions de déplacés.

Le capitaine Ibrahim Traoré, président de transition issu d'un coup d'Etat militaire le 30 septembre le deuxième en huit mois s'est donné pour objectif « la reconquête du territoire occupé par ces hordes de terroristes ».

AFP

Lisez le journal
numérique sur le site

Kéfinafasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

GUINÉE-BISSAU

Il y a cinquante ans, l'assassinat d'Amílcar Cabral

Le 20 janvier 1973, Amílcar Cabral était assassiné à Conakry par la police politique portugaise. Elikia M'Bokolo, historien congolais, revient sur le décès et l'engagement de l'homme politique bissau-guinéen, entre panafricanisme et anticolonialisme.



S'il y eut, dans les luttes de libération de l'Afrique, un intellectuel capable de combiner la profondeur et le brio des choses de l'esprit avec l'engagement concret des combats sur le terrain et la vision stratégique à l'échelle panafricaine et globale, c'est bien Amílcar Cabral.*

Panafricain, il l'a été dès les premiers instants de son engagement. À l'évidence, il fallait à ses yeux briser le mur séparant l'archipel du Cap-Vert et la « Guinée portugaise », dans une stratégie qui lierait d'abord les colonies africaines du Portugal, pour déboucher sur des formes et des

niveaux d'intégration continentale. Un rêve qu'avait aussi nourri le Ghanéen Kwame Nkrumah, exilé à Conakry dès 1966.

Il fallait à ses yeux briser le mur séparant l'archipel du Cap-Vert et la « Guinée portugaise »

Un idéal panafricain centré sur la culture

Panafricain de cœur, Amílcar Cabral l'était aussi dans l'action et l'organisation concrète de la lutte pour l'indépendance. Jeune insulaire aux dons multiples, né de parents cap-verdiens sur la terre ferme de la Guinée-Bissau, il débarque à Lisbonne pour des études universitaires à l'âge de 21 ans.

Passionné des lettres et de culture, il choisit d'étudier l'agronomie pour être au plus près des masses paysannes. Lisbonne sera pour lui ce que Londres et Paris ont été pour les premières générations du panafricanisme.

Lisbonne sera pour lui ce que Londres et Paris ont été pour les premières générations du panafricanisme

Son panafricanisme est d'abord politique, résolument anticolonialiste, adepte de la lutte armée, seule alternative face au régime dictatorial de Salazar. Contre le mythe laborieusement forgé du « lusotropicalisme », Cabral et ses camarades fondent la Casa dos Estudantes do Império, où se retrouvent, entre autres, les Angolais Mário de Andrade et

Agostinho Neto, et les Mozambicains Eduardo Mondlane et Marcelino dos Santos.

C'est pourquoi la culture occupera une place centrale dans sa pensée et son action. Il se préoccupe d'histoire : celle de « la culture africaine [qui] a survécu à toutes les tempêtes, réfugiée dans les villages, dans les forêts et dans l'esprit des générations victimes du colonialisme ». Marxiste il est, mais loin des querelles russo-chinoises, assez proche des innovations castristes.

Une lutte victorieuse

De là vient cette lutte armée exemplaire, finalement victorieuse sur le terrain dès le début des années 1970, face à une armée coloniale fortement équipée,

bénéficiant de la complicité discrète de l'Otan. Une victoire due à l'engagement d'un peuple pleinement associé à la prise de décision à tous les niveaux.

Cabral avait été assez lucide pour insister sur la nécessité, pour les cadres de la révolution, de lutter contre leurs propres faiblesses

L'assassinat de Cabral à Conakry le 20 janvier 1973 est évidemment l'œuvre de la Pide, la police politique portugaise. S'y sont trouvés mêlés des membres et des proches du PAIGC [Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert].

Cabral avait été assez lucide pour insister sur la nécessité, pour les cadres de la révolution, presque tous issus de « la petite bourgeoisie », de lutter contre leurs propres faiblesses, « la lutte la plus difficile » : « trahir la révolution ou se suicider comme classe ». Certains de ses proches ont choisi de « trahir la révolution » et de participer peu ou prou à son assassinat.

(*) Nous republions aujourd'hui cet article, initialement diffusé le 6 février 2018.

JA par Elikia M'Bokolo

Le Diable peut se rendre aussi beau qu'il veut, mais ses griffes le décèlent